ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 19679

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur le dossier de la natalité. En effet, la plupart des experts démographes estimeraient que le manque de facilités financières et dans la vie quotidienne contiendrait le désir d'une grande part de nos compatriotes d'avoir au minimum deux enfants. Or nous savons que la pyramide des âges, malgré un récent « baby boom » des années 2000 et 2001, fléchit dangereusement vers un vieillissement de la population française qui peut nous faire craindre une diminution à terme de celle-ci. En marge, le Gouvernement a institué une prime à la naissance dont le montant est largement insuffisant au regard des charges supportées par les familles classiques ou monoparentales de notre pays afin d'élever leurs enfants. La situation exige une refondation complète de la politique familiale française sur la base de larges libéralités fiscales et mesures pratiques. Elle lui demande donc de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le taux de natalité de notre pays représente un enjeu pour notre avenir. Nos concitoyens, lorsqu'on les interroge au sujet du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir, répondent à une écrasante majorité qu'ils aimeraient avoir un enfant de plus. C'est pourquoi le Gouvernement, après une longue concertation avec tous les partenaires de la politique familiale, a annoncé le 29 avril dernier, à l'occasion de la conférence de la famille présidée par le Premier ministre, un ensemble de mesures qui, loin de se réduire à une prime de naissance, va offrir à toutes les familles, quels que soient leurs revenus, une plus grande liberté pour faire garder leurs jeunes enfants. Il s'agit tout d'abord d'agir sur l'offre de garde proposée aux parents. Afin de développer les modes d'accueil, un plan crèche de 200 millions d'euros entrera en vigueur le 1er janvier 2004. Il permettra la création de 20 000 places supplémentaires. Les assistantes maternelles verront leur statut amélioré afin d'attirer de nouvelles vocations vers ce métier. Les entreprises seront encouragées à investir dans des actions permettant une meilleure conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle. Pour ce faire elles bénéficieront d'une prise en charge fiscale à hauteur de 60 % des sommes engagées. Elles pourront créer des crèches d'entreprises, interentreprises, ou participer à des opérations de co-financement en partenariat avec les collectivités locales. Il s'agit ensuite de donner les moyens financiers à toutes les familles d'accéder au mode de garde qu'elles souhaitent pour leurs enfants. Les aides apportées aux familles qui emploient une assistante seront très largement majorées. Un effort important en faveur des familles les plus modestes, pour qui ce mode de garde est aujourd'hui inaccessible, sera fait. Les aides à la garde à domicile seront également majorées, car les mesures prises par le précédent gouvernement ont rendu ce mode de garde prohibitif. Le Gouvernement a donc choisi de consacrer 1 milliard d'euros supplémentaire chaque année pour aider les familles. Ces mesures seront soumises au Parlement à l'automne 2004. S'agissant des « larges libéralités fiscales » que l'honorable parlementaire appelle de ses voeux, la loi de finances pour 2003 a notablement réévalué le plafond de déductibilité des dépenses engagées par les employeurs à domicile. Le précédent gouvernement les avait réduites de moitié.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE19679

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19679
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : famille
Ministère attributaire : famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4395
Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5638